

N°18-09-111

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de V. CHARLEMAGNE), Président, suite à la convocation en date du 14 septembre 2018.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; FOURNIER A. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; D. EVRARD ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POULAIN P. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs DUWAT A. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à A. FOURNIER) ; CHARLEMAGNE V. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C.

Absents :

Messieurs MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; GALLET J.M.

Monsieur Jean-Luc HOCHART est élu secrétaire.

OBJET : SYNDICAT DE LA MELDE – MODIFICATION STATUTAIRE

Rapporteur : José BOUFFART

Par délibération du 03/04/2018, le comité syndical du Syndicat de la Melde a décidé de modifier ses statuts de la façon suivante :

- Nouvelle dénomination : Syndicat intercommunal d'assainissement agricole du bassin de la Melde

- Composition : CAPSO (Aire sur la Lys, Bellinghem, Campagne les Wardrecques, Delettes, Ecques, Heuringhem, Quiestède, Racquinghem, Roquetoire, Saint Augustin, Théroutanne, Wardrecques, Wittes), CCPL (Cléty, Dohem, Pihem), CC de Flandre Intérieure au titre de la commune de Blaringhem.

- Composition du comité syndical :

- 16 titulaires et 16 suppléants désignés par la CAPSO
- 3 titulaires et 3 suppléants désignés par la CCPL
- 1 titulaire et 1 suppléant désignés par la CCFI

Cette modification des statuts est subordonnée à l'accord des organes délibérants des collectivités membres, dans les conditions de majorité qualifiée. Il doit donc être exprimé par les 2/3 au moins des membres du Comité Syndical représentant plus de la moitié de la population totale concernée, ou par la moitié au moins des membres du syndicat représentant les 2/3 de la population concernée. Cette majorité doit, en outre, comprendre les organes délibérants dont la population est supérieure au 1/4 de la population totale concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'assainissement agricole du bassin de la Melde,

- **ACCEPTE** la composition du comité syndical du syndicat intercommunal d'assainissement agricole du bassin de la Melde

- **DESIGNE** les représentants des communes de Cléty, Dohem et Pihem ainsi :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Cléty	Hélène CARVALHO	José BOUFFART
Dohem	Patricia POULAIN	Christian LEROY
Pihem	Jean-Claude COYOT	Michel WAVRANT

Pour extrait conforme.
Le Président,

2

